

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1111

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les replis de la SSR

S'il est un secteur dans lequel on pratique la déréglementation à tout va, c'est bien celui des télécommunications, mass media électroniques y compris. Tout a démarré en force au printemps dernier, avec l'entrée en vigueur des deux nouvelles lois fédérales sur les télécommunications et sur la radio et la télévision.

Depuis lors, la SSR essuie les coups, et semble même en redemander. Il y a eu d'abord le renoncement aux «structures du monopole» et la nomination de conseils et directoires moins peuplés que les comités précédents, le tout sans changement de forme juridique de «l'entreprise» mais avec adoption du vocabulaire du management. Effectivement nécessaire, l'effort de modernisation des structures n'a pas été poussé jusqu'au bout: certains responsables régionaux se contrôlent eux-mêmes en leur autre qualité de membres de l'organe central. Guère plus logique mais tout aussi significatif: aux termes de la nouvelle concession, entrée en vigueur au 1^{er} janvier dernier, le directeur général est désormais responsable devant l'autorité concédante, à savoir le Conseil fédéral, et non devant le Conseil central qui a pourtant la compétence de le nommer. De ce supplément d'autonomie — vis-à-vis des organes supérieurs de la maison sinon à l'égard du politique — M. Antonio Riva avait bien besoin pour avaler toutes les couleuvres de la «nouvelle organisation du marché des ondes et canaux» en Suisse.

M. Riva tenait au modèle S-plus, par lequel il comptait introduire la concurrence dans les programmes SSR, sous la forme de fenêtres dûment mesurées et contrôlées. Le Conseil fédéral a certes donné en novembre dernier l'autorisation de tenter cette récupération, à titre expérimental dès mai prochain, et plus sérieusement dès la rentrée d'août (comme il convient en Suisse alémanique). Mais d'ici là, RTL aura non seulement perfectionné l'exploitation de ses propres fenêtres publicitaires outre-Sarine, mais aussi sans doute commencé la diffusion d'émissions et de séries produites exclusivement pour la Suisse.

Voilà qui n'arrange ni la SSR, qui fait bonne mine à mauvais jeu, ni la nou-

velle société concessionnaire, Tell-TV, de l'infatigable Margrith Trappe, qui a vu enfin en décembre dernier aboutir sa ^{xième} demande de concession. Dès le 29 mars prochain, plus de cinq heures de programmes seront diffusées chaque jour depuis Baden. Au nombre des actionnaires de cette nouvelle société de télévision privée, on trouve quelques gros calibres du capitalisme suisse, tous annonceurs potentiels évidemment: Nestlé, Feldschlösschen, Coop Suisse, etc, que devraient rejoindre plusieurs dizaines d'autres entreprises, en vue d'élargir la base commerciale des programmes et temps d'émission... avant que les autres concessionnaires potentiels (Ringier, Curti, etc) ne démarrent à leur tour.

La radio-télévision de service public, la SSR donc, se trouve confrontée, par la volonté expresse du politique et pour l'heure en Suisse alémanique seulement, à une concurrence qui s'annonce très dangereuse et, pour la qualité des productions, plus dure que stimulante et vivifiante. La dictature de l'audimat et l'influence des sponsors se renforceront encore, tandis que les dimensions du gâteau publicitaire vont progressivement excéder les budgets des annonceurs du marché national.

Face à cette évolution, dont les téléspectateurs alémaniques seront les premières mais non les seules victimes en Suisse, la SSR, directeur général en tête, semble résignée. En bon démocrate-chrétien, M. Riva a toute la souplesse voulue pour céder avec élégance et subir les pires affronts avec le sourire. A la lecture, atterrante, du long entretien accordé au bi-mensuel *Klartext* (n° 6/1992), on se demande même si le colonel Riva, ancien chef du service d'information de l'armée, ne refuse pas de voir dans quelle guerre les troupes de la SSR se trouvent impliquées. Cet aveuglement pourrait expliquer la stratégie — concertée ? — de repli systématique adoptée en ces temps de déréglementation, où s'imposerait au contraire une politique de résistance et d'ouverture.

YJ

lire aussi sur le même sujet «Additions» à la page 3

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

14 janvier 1993 — n° 1111
Hebdomadaire romand
Trentième année